



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle des affaires institutionnelles

Affaire suivie par :
BOURDET Matthieu
Téléphone : 05 61 55 66 06
daji.elections@univ-tlse3.fr



DEPÔT DE LISTE DE CANDIDATS – COLLEGE BIATSS Election des représentants au conseil de l'OMP

<p>CONSEIL : CONSEIL DE L'OMP</p> <p>DATE DU SCRUTIN : MARDI 5 NOVEMBRE 2024</p> <p>COLLEGE : BIATSS</p> <p>NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR : 6</p> <p><u>DENOMINATION DE LA LISTE :</u></p> <p><u>Appartenance, soutien :</u> (S'il y a lieu)</p> <p><u>Délégué de liste :</u></p> <p><u>Coordonnées téléphonique mobile délégué :</u></p> <p><u>Coordonnées mail délégué :</u></p> <p style="text-align: center;">(Représentant la liste lors du comité électoral consultatif qui examinera la recevabilité des candidatures, le cas échéant)</p>	<p>S'il y a lieu, AGRAFEZ ICI LE LOGO.</p> <p>N'oubliez pas de l'envoyer également à l'adresse daji.elections@univ-tlse3.fr</p>
--	--

N° d'ordre	CANDIDATS	
1	NOM Prénom : Composante :	
2	NOM Prénom : Composante :	
3	NOM Prénom : Composante :	
4	NOM Prénom : Composante :	

5	NOM Prénom : Composante :	
6	NOM Prénom : Composante :	

Je soussigné,
Nom et prénom du déposant :

Atteste de la présentation des cartes professionnelles de tous les candidats inscrits sur cette liste.

Fait à, le / /

Signature :
"Lu et approuvé"

ACCUSÉ DE RÉCEPTION
(A remplir par l'administration)

Date et heure de dépôt :

Cachet et signature :

INFORMATIONS

Conformément à l'article D. 719-22 du code de l'éducation dans sa partie réglementaire, **chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.**

Les candidats sont rangés par ordre préférentiel.

Documents à fournir, autre l'imprimé de dépôt de liste de candidats :

1. Les listes de candidats doivent être accompagnées d'une **déclaration de candidature individuelle, remplie et signée par chaque candidat.**
2. Pour l'élection des représentants des personnels, les candidats présenteront leur carte professionnelle ou une pièce d'identité au déposant de la liste qui attestera de la présentation du justificatif d'identité du candidat sur la déclaration de candidature individuelle. La présentation de cette pièce doit également être portée au dossier de candidature.

S'il y a lieu :

3. Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature (les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote). Le cas échéant, la **preuve écrite de cette appartenance ou soutien** sera jointe au dépôt de candidature (attestation signée par le responsable syndical ou le président de l'association).
4. Si les candidats souhaitent qu'un **logo** figure sur les bulletins de vote, il devra être déposé en même temps que les candidatures, agrafé à l'endroit prévu sur l'imprimé de dépôt de liste de candidats et transmis à l'adresse suivante : gestionrh.ums@obs-mjp.fr

Les listes peuvent être incomplètes :

- **Les listes peuvent être incomplètes, compte tenu de l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe posé à l'article L. 719-1 du code de l'éducation, les listes comportant qu'un seul nom sont irrecevables.**

Conseil et collègue	Sièges à pourvoir	Nombre de candidats sur la liste	
		minimum	maximum
Conseil de l'OMP Collège BIATSS	6	2	6